

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00094

Numéro SIREN : 510 608 599

Nom ou dénomination : A. CORREIA

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2022 sous le numéro de dépôt 1420

Société A.CORREIA
SARL au capital de 1 000 €
4 Champ du Chêne
25170 CHAMPAGNEY

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la SARL en
Société par Actions Simplifiée



*RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A. CORREIA,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE*

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision de l'associé unique en date du 18 février 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social qui s'élève à 1 000 euros.

Fait à Besançon, le 23 février 2022

Pour la Société ACTIS
L'Associé Responsable du Dossier

Virginie MERLE
Commissaire à la Transformation

